

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le onzième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021-08-11)

**Règlement numéro 283-21 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au [http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat\\_view/26-reglements.html](http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat_view/26-reglements.html).

**DONNÉ** à Louiseville, ce seizième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021-08-16).

*Pascale Plante*  
Pascale Plante,  
Directrice Générale et  
Secrétaire-trésorière

